

Questions orales

veut prouver que le fédéralisme ne fonctionne pas. Cela n'empêche pas que nous sommes de bonne foi lorsque nous essayons avec lui, comme avec les neuf autres provinces, d'en arriver à un système dont profite le contribuable. La preuve en est que le coût de la vie, d'après les chiffres publiés hier, a baissé par rapport à l'augmentation des autres mois. Sans doute que cette taxe de vente est perçue dès maintenant par le consommateur comme abaissant les prix.

LA POSSIBILITÉ D'ACCORDER UN ESCOMPTE SUR LES PRODUITS
FABRIQUÉS AU CANADA

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire.

Je saisis très bien les explications du très honorable premier ministre. Il n'en reste pas moins que l'on a un problème crucial. Il est un élément de solution que le gouvernement a déjà mis en application durant les années 1972 et 1973; il avait décrété un escompte sur le prix du lait. Cela a très bien fonctionné, cela a servi les consommateurs. Est-ce que le très honorable premier ministre serait prêt, en vue de trouver un autre élément de solution, à déterminer un escompte sur le prix des produits fabriqués au Canada afin d'encourager les industries canadiennes et également atteindre le consommateur d'une façon directe? Est-ce que le très honorable premier ministre serait prêt à présenter cet élément de solution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, comme dans la suggestion antérieure, des éléments de la proposition sont bons, et la preuve en est que le député se souvient d'une fois où le gouvernement fédéral avait agi un peu dans ce sens, mais je dois lui rappeler que nous sommes liés par les accords du GATT qui nous interdiraient de favoriser les manufacturiers canadiens d'une façon discriminatoire, parce que si cela se faisait, les autres provinces, les autres pays également orienteraient leurs impôts pour défavoriser les exportations canadiennes, et le Canada serait le premier à en souffrir. Alors nous devons agir dans ce contexte-là, à l'intérieur des accords sur le commerce entre tous les pays, autrement nous serions les premiers à en souffrir.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une autre question supplémentaire.

Monsieur l'Orateur, tout à l'heure le très honorable premier ministre a fait allusion au fait qu'en abolissant la taxe au niveau du manufacturier que le consommateur n'en profiterait peut-être pas. Est-ce que le très honorable premier ministre est en mesure de dire à la Chambre que les consommateurs sont vraiment protégés par la mesure qu'il présente en invitant les gouvernements provinciaux à diminuer la taxe de vente au détail? De quelle façon le très honorable premier ministre envisage-t-il pouvoir contrôler le tout si la taxe a été réellement profitable aux consommateurs et si la possibilité existe parfois pour le détaillant de l'ajouter à son prix de vente, sans l'inscrire comme taxe de vente?

M. Trudeau: Monsieur le président, la meilleure preuve que cette taxe profite aux consommateurs, encore une fois, ce sont

[M. Trudeau.]

les chiffres qui ont été publiés hier sur le coût de la vie, mais dans la pratique le député sait comment cela se passe. On va au magasin, le prix est fixé. On achète un objet, le marchand ajoute la taxe de vente. Cela fait une différence s'il ajoute 7 p. 100 ou 4 p. 100. La mesure du ministre des Finances est à l'effet qu'on ajoutera 4 p. 100 plutôt que 7 p. 100, ce qui fait que le coût final pour le consommateur est baissé sensiblement à la suite de la mesure du ministre des Finances qui, j'espère, aura l'appui du député.

ON DEMANDE COMMENT SERONT COMPENSÉS LES QUÉBÉCOIS
QUI PAIENT LA TAXE DE VENTE MAIS PAS D'IMPÔT SUR LE
REVENU

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur le président, lorsqu'il a présenté son budget, à maintes reprises l'honorable ministre des Finances a dit qu'en traitant la taxe de vente de cette façon c'était la meilleure façon d'aider toute la population du Canada. Étant donné que le très honorable premier ministre a dit aujourd'hui que tout serait bien pour les gens pauvres dans la province de Québec, étant donné aussi la proposition annoncée avant hier par l'honorable ministre des Finances, peut-il informer la Chambre précisément aujourd'hui à savoir comment les gens de la province de Québec qui paient la taxe de vente mais pas l'impôt sur le revenu, les gens pauvres, seront compensés par le gouvernement fédéral?

Je voudrais aussi savoir de l'honorable ministre des Finances...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a déjà posé sa question.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, la proposition que nous avons faite consiste à inciter les provinces à réduire leur taxe de vente. Le Québec n'a pas voulu procéder exactement de la même façon que les autres provinces. Pour encourager tous les gens à bénéficier de cette coupure de taxe de vente, la meilleure façon aurait été de couper la taxe sur tous les articles comme les autres provinces l'ont fait. Mais ils ont coupé sélectivement seulement. Du fait que le Québec ait coupé sa propre taxe de vente, les gens qui achètent des produits dans cette ligne bénéficient d'une coupure de taxe de vente. Nous, comme dans les autres provinces, nous offrons à la population une réduction de l'impôt sur le revenu afin de faire de l'espace fiscal pour que les provinces interviennent, et c'est la même chose pour le Québec.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.

En faisant vos négociations avec les ministres des Finances des autres provinces avant de présenter votre budget, avez-vous informé ces ministres que des 36,000 emplois perdus depuis 18 mois dans le secteur manufacturier au Canada, 30,000 de ces emplois l'ont été dans la province de Québec et dans les secteurs traditionnels, tel que mentionné par l'Assemblée nationale de Québec, comme les vêtements et le reste? Avez-vous expliqué cela aux autres ministres des finances, en faisant vos négociations?